

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.731.2009.TREATIES-2 (Notification dépositaire)

ACCORD EUROPÉEN SUR LES GRANDES ROUTES DE TRAFIC
INTERNATIONAL (AGR)

GENÈVE, 15 NOVEMBRE 1975

ACCEPTATION D'AMENDEMENTS À L'ANNEXE 1 DE L'AGR¹

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Étant donné qu'au 30 septembre 2009, c'est-à-dire, à l'expiration d'un délai de six mois suivant la date à laquelle les amendements proposés ont été communiqués par le dépositaire, aucune objection n'avait été reçue, les amendements proposés ont été réputés acceptés.

Conformément au paragraphe 5 de l'article 8, les amendements entreront en vigueur pour toutes les Parties contractantes à l'expiration d'un délai de trois mois à partir de la date de la présente notification, soit le 14 janvier 2010.

Le 14 octobre 2009



¹ Voir notification dépositaire C.N.180.2009.TREATIES-1 du 30 mars 2009 (Proposition d'amendements à l'Annexe I de l'AGR).

Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont actuellement publiées en formats papier et électronique. Les missions permanentes auprès des Nations Unies peuvent consulter les notifications dépositaires à l'adresse électronique suivante : missions@un.int. Ces notifications sont également disponibles sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, où les personnes intéressées peuvent souscrire au nouveau service automatisé d'abonnement pour recevoir directement des notifications dépositaires par courriel. Les missions permanentes sont invitées à se procurer les notifications dépositaires mises à leur disposition au bureau NL-300.